



Compte rendu

CNOS du 30 mars 2010

APapp

Ordre du jour

- Vie du réseau national des APP 2009 / 2010
- Point d'étape sur les travaux de la commission nationale de labellisation et de la commission prospective (1ères Assises du réseau le 29/6/2010)
- Débat d'orientation sur le rôle du réseau national sur l'offre des APP en proximité territoriale
- Questions diverses
- Annexes

Mot de bienvenue du président du CNOS

Remerciements aux participants du Président de l'APAPP. Il y a un an jour pour jour que l'APAPP prenait possession de la marque en présence de M. MARTINOT. L'année écoulée n'a pas été simple, mais mouvementée et studieuse au niveau national, même si cela n'est pas perçu dans le quotidien des équipes. Il souligne la venue de Julie en tant que Chargée de développement et le départ de Jean Vanderspelden.

Vie du réseau national des APP 2009 / 2010

L'e.letter permet de relancer la dynamique du réseau. A la fin 2009, 297 APP ont souhaité souscrire à la marque (5 n'ont pas payé, après une année de réflexion). A l'avenir, les délais seront plus stricts.

Un réseau reconstitué

Au cours de l'année 2009 et du 1^{er} semestre 2010, les réalisations ont été :

- Une offre de professionnalisation, proche des préoccupations des APP et qui ne fera que s'étayer (comme cela est ressorti hier, le 29 mars, lors du premier séminaire de formation organisé).
- Pour les instances de pilotage, gros enjeux autour de la gestion de la marque. Commission de labellisation (intégrant un certain nombre de chercheurs) joue un rôle important. Des remerciements à André Moisan, Président du CNOS et maître de conférences au CNAM qui participe à cette instance, sont exprimés par le Président de l'APapp, pour l'aide logistique apportée (salles et espaces pour accueillir les réunions) ainsi que le soutien au réseau.
- Commission de prospective a commencé à travailler.
- Il n'y a pas de refonte du cahier des charges, mais toilettage pour qu'il devienne un cahier des charges APapp.
- Toilettage des tableaux statistiques.
- Outils de communication créés.
- Réunions du bureau : le Président remercie les bénévoles qui s'impliquent dans la vie du bureau.

2008 / 2009, la ligne de flottaison était basse. Ce n'est plus le cas. Avec le travail de l'AFNOR sur la nouvelle procédure de labellisation, il existe une réelle perspective de reconnaissance du label auprès des commanditaires.

Dans la cartographie, il y a deux zones blanches. C'est la grande interrogation du réseau en 2009/2010. Deux régions ne suivent pas : Limousin sans organisme détenteur du label (création d'un opérateur public et marché public pour les compétences clés mis dans les mains d'acteurs privés marchands) ; Rhône Alpes (véritable cabale contre l'APapp; règlements de comptes individuels et personnels à déplorer). Si des organismes à terme veulent se faire labelliser dans ces régions, l'APapp portera un regard très attentif à leur demande.

Difficile d'être présent sur tous les territoires. Julie est seule ; même pour les bénévoles ; Michel Tétart est le trait d'union entre ce qui se passait hier et ce qui se passera demain. Il faut souligner cet investissement car il demande beaucoup de temps et d'énergie.

Ce qui est ressenti, c'est le décalage entre la gestion de la marque et le « tsunami » créé par l'Etat sur les compétences clés. Cela a créé des inégalités territoriales farfelues. Selon les territoires, on a ou pas la

chance d'accéder à un système de formation gratuit. 22 régions, 22 Directe décidant de manière autonome comment les fonds vont être utilisés.

Les réformes de l'Etat, de la formation professionnelle sont aussi à prendre en compte. La réforme de la formation professionnelle constitue une ouverture puisqu'elle prévoit la priorité à la formation des bas niveaux de qualification.

Généralisation du RSA. Il faut être attentif au découpage entre ancien RMI et le volet emploi en lien avec pôle emploi. Il faut aussi être attentif à la prochaine réforme sur les collectivités territoriales (le seul territoire serait la région).

Le bureau doit se mobiliser au niveau des territoires, donc des régions. Demain, il faut organiser très vite des réunions dans les régions autour du label APP avec au moins un représentant de l'APapp. Ce serait bien d'avoir un contact avec l'ARF pour voir quelle peut être la place de l'APP dans le nouveau paysage (pas seulement sous l'œil unique des compétences clés).

Les départements disparaissant à l'horizon 2014, il faut également anticiper cette modification auprès des conseils généraux.

On peut noter des baisses de crédits drastiques sur certaines régions. Pour certaines, cela se passe bien (groupements solidaires, associations APapp). Pour d'autres, c'est l'alerte maximum. Les organismes porteurs ont perdu l'enveloppe de l'Etat et cela a créé de grandes difficultés. On ne peut que regretter la rupture de service aux habitants que cela a généré. Or dans les territoires, la liste des personnes s'adressant aux APP est de plus en plus nombreuse. Il va falloir cultiver la culture du « non » (alors que jusque là les APP s'adressaient à tous). Si les commanditaires publics changent les règles, les APP doivent s'adapter à ces nouvelles règles. Prendre « tous les publics » ne sera pas reconnu, l'équilibre budgétaire prendra le pas et les difficultés seront économiques.

Relancer la diversification des financements est plus que jamais nécessaire. Les marchés ont déstabilisé les APP. Certaines régions sont en rupture complète de service : dans certaines régions on attend la réponse au marché depuis plusieurs mois.

Il y a nécessité de pouvoir se sortir de ces carcans et des marchés (qui s'imposeront comme la règle certainement à l'avenir) qui ont été de vrais chocs culturels pour les équipes qui se trouvent proches de l'épuisement professionnel. L'APapp reprendra sa mission de créativité. La loi nous permet d'être force de proposition, d'innover et de porter des projets. La subvention peut encore être un mode de financement.

3 axes à développer en 2010 :

- Diversification des financements
- Crédibilité de la marque au travers de la procédure de labellisation
- Travail de discussion avec les Régions qui ont la première compétence pour la formation.

L'échéancier de l'APapp restera très serré en 2010.

Commentaires sur le plan de travail 2010 présenté dans le dossier annexé.

Intervention de Frédéric Terrien, Animateur Emploi Formation de la Région Alsace, en charge du dossier des APP : la région Alsace soutient largement le marché des compétences clés. « Vous insistez beaucoup

sur la marque, la marque ne m'importe pas beaucoup ; je suis plus sensible au label. Autre point important, l'ancrage territorial ».

Par ailleurs la piste « subvention » ne lui paraît pas une piste ; cela voudrait dire que la région n'a plus de contrôle. Il adhère au fait que le marché ne soit pas la meilleure formule ; mais l'Etat français a la position qu'il a (interprétation franco-française de l'application de la directive européenne) ; le SIEG serait mieux car la prestation APP n'est pas n'importe quelle prestation.

Didier Auger, APP de Sarcelles : possibilité de continuer de travailler sur les valeurs. Détour historique sur des fermetures d'organismes en Ile-de-France. A Sarcelles, il y a un vrai attachement aux valeurs APP malgré les marchés et bien que cela casse les partenariats. Il faut s'opposer à la casse des partenariats en affirmant la qualité pédagogique. Dans ce territoire, les APP ont entamé une démarche de mutualisation de ressources ; il faut continuer d'opposer la force associative et du réseau à la logique des marchés.

Réponse de Maurice Monoky: utilisation du terme « marque », mais nous défendons surtout une démarche reconnue par un label. Cette démarche est aujourd'hui à nouveau questionnée, mais les fondamentaux ne seront pas changés. Sur l'ancrage territorial, il y a des blocs d'organismes (sphère privée – publique – économie sociale). Sur la concurrence, il y a des paradoxes à gérer. Dans la Commission prospective, on a pu entendre une orientation qui n'est pas forcément celle souhaitée : un accès au label, sans contrainte territoriale. AFNOR et la Commission de labellisation créent des clés d'entrée, sans entraver la possibilité d'accès à tous (il y a les mêmes sortes de règles d'implantation pour des officines ou des CCI). Les filtres qui seront mis en place pour accéder au label seront suffisamment précis et contraignants pour des organismes non ancrés territorialement.

D'ici l'Assemblée générale de septembre, il y aura beaucoup de débats sur ce point. C'était une des requêtes collectives de l'ensemble du réseau.

Marché et coopération : difficile à réaliser, mais des espaces de coopération peuvent exister. Dans l'industrie, à travers des pôles d'excellence, des coopérations ont pu être mises en place. On peut réfléchir à des périmètres de compétences. Il faut créer un argumentaire, rencontrer les régions et l'ARF.

Coopération et mutualisation : les organismes labellisés auront l'obligation de coopérer et de mettre en place des dynamiques collectives. Cela fera partie des préconisations aux structures supports dans le nouveau cahier des charges. Il sera demandé que les APP labellisés d'un territoire se rencontrent au moins une fois par an.

Les régions ont la notion de territorialité en tête, car c'est leur échelle.

Penser que le marché serait le financement unique des APP serait une erreur. Une des forces du réseau national, c'est d'être un laboratoire d'idées, un laboratoire pédagogique et d'être en avance sur les réponses à apporter aux populations de proximité.

Aujourd'hui les APP ont plutôt bien réagi ; on se professionnalise sur le marché, même si ce n'est pas toujours parfaitement. Il faut réagir et reprendre le chemin de l'innovation pédagogique et de la créativité, notamment là où les commanditaires ont oublié une part du public. Chacun veut financer « ses pauvres », mais il reste des espaces, des publics exclus, des actions nouvelles à mettre en œuvre qui peuvent être subventionnés.

Il faut prendre l'habitude de ne pas s'adresser toujours aux mêmes financeurs. Selon les régions, il y a de multiples possibilités.

Marie-Anne Corbin, APP de Rouen et vice-présidente de l'APapp : la vague des marchés sauvages passe ; viendra le temps des achats intelligents. A nous de faire ressortir les valeurs de l'APP.

1. Point d'étape sur les travaux de la Commission nationale de labellisation

On ne peut pas faire abstraction de tout de qui se passe en ce moment.

3 thèmes fondamentaux se dégagent ainsi :

🚧 Accompagnement et valorisation des compétences : comment accompagner les apprenants dans la valorisation de leurs compétences formelles, informelles et non formelles. Vaste chantier et deux constats : échec d'accès à la VAE pour nos publics + engagement d'utilité sociale des habitants (la vie ne se passe pas que dans l'entreprise ; des compétences se développent hors entreprise car les périodes de chômage durent). L'enjeu pour l'individu est de prendre conscience de ses capacités. Si les APP ne s'y intéressent pas, il se créera un creuset de population de faible niveau n'accédant pas à de la formation. Ce constat engendrera un amendement au cahier des charges.

🚧 Notion de territoire : place des APP à rediscuter (dans son savoir-faire, dans son contenu). Nous ne pouvons aujourd'hui avoir que la place qu'on nous attribue.

🚧 Notion d'autoformation et d'autodidactie. « La pédagogie personnalisée, de l'individualisation, tout le monde en fait ». Nous savons que ce n'est pas vrai sur le terrain. Sur ces thèmes, les APP doivent devenir des cadres de référence. Ils représentent une finalité méthodologique à devenir autonome. Il faut s'interroger sur les effets générationnels ; tous les espaces d'accès à la connaissance susceptibles d'être mobilisés doivent l'être. Comment accompagnerons-nous chaque citoyen dans l'accès à la culture numérique et pour le développement de compétences ?

Les travaux de prospective feront l'objet de rédaction de pistes de travail nouvelles pour les APP, intégrées dans le nouveau cahier des charges. Par exemple convergence entre e.learning / formation à distance et APP.

Autres chantiers en cours : le potentiel DIF, des actions de mécénat....

Restitution des travaux au cours des 1ères assises du 29 juin 2010.

André Moisan appelle aux réactions des participants.

Marie-Anne Corbin: on est bien dans nos fondamentaux. Il ne faut pas laisser les APP se noyer dans tous les dispositifs actuels.

Michel Tétart : nous sommes face à des interlocuteurs éclatés ; aucun interlocuteur majeur ne s'affiche. L'intérêt pour les APP c'est d'afficher du sens, un message simple et fort. L'APP est un « espace de faire et de parole » que personne d'autre ne fait. Il faut donner une approche collective.

Réponse de Maurice Monoky : la création de la dynamique des APP a été structurante ; c'est un des rares dispositifs à ne pas avoir disparu. Aujourd'hui, il faut effectuer un vrai travail pour passer la page de l'histoire dans un contexte nouveau et une échelle de moyens différente. Même combat sur le fond. L'école de la 2^{ème} chance est complémentaire aux APP ; elle constitue une réponse partielle et n'a pas une échelle de masse comme cela était le cas pour les APP.

Nous étions en perte de sens. Nous affirmons une ambition pédagogique, de la volonté d'égalité des chances d'accès à la formation sur les territoires.

Il y a rupture sur la « cohérence ». La partie « illettrisme » sera intégrée facilement dans les APP via les compétences clés. Penser que les prescripteurs orienteront le public en situation d'illettrisme vers les APP via ROSACE est une gageure. Les statistiques dans le domaine, tranche haute, indiquent que seulement 30 % du public de cette catégorie sont identifiés par Pôle emploi et les autres prescripteurs.

2. Débat d'orientation sur le rôle du réseau national des APP

Un CNOS c'est l'occasion, avec les partenaires et les APP, de mesurer les attentes dans le domaine.

- Dans chaque région, un référent sera désigné pour être interlocuteur de l'APapp en région. Il y aura 26 relais régionaux. Même si la région est le bon échelon actuel, le maillage national reste un atout fort. L'APapp ne peut pas vivre sans l'interaction qu'elle a avec les territoires.
- Communication en cours d'élaboration pour acter la « renaissance du phœnix ».
- Constitution en région de délégations APapp pour rencontrer des techniciens et des élus régionaux.

La méthodologie paraît-elle judicieuse ? les participants souhaitent-ils formuler d'autres demandes ?

- Travail à réaliser sur du marketing pédagogique pour s'adresser aux OPCA. Contextualisation de la remise à niveau sur les situations professionnelles. Projet de réseau d'échanges des savoirs : 300 APP constituent une véritable richesse, sur une grande variété de situations (situations en entreprise, situations RSA, culture...). Mutualiser cette richesse est une bonne chose ; il faut aussi s'outiller sur la richesse du réseau en matière d'expériences avec les entreprises.
- Les accords nationaux (non pas « bling-bling »), mais ils constituent une vitrine. Certains légitiment notre action.
- Travailler sur une harmonisation des prix affichés (travailler sur des tranches).
- Partenariat CNAM – réseau APP : le CNAM est concerné pour la vie du réseau. Il y a une prise de conscience d'une convergence très forte entre les deux réseaux. Philosophie commune, des coopérations à construire. Des choses se mettent en place dans diverses régions (Aquitaine par exemple). Problèmes identifiés sur les connaissances de base, ouverture aux APP dans les domaines scientifiques pour identifier des ressources existantes. Affichage aussi symbolique dans le cadre de la promotion sociale. Ne pas hésiter à prendre contact avec les directeurs régionaux du CNAM.

3. Questions diverses

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Fait à Arras, le 30 mars 2010

La secrétaire de l'APapp, Catherine Strub

Le Président de l'APapp, Maurice Monoky

Annexes

Liste des participants au CNOS du 30 mars :

Monsieur DELAYE, *Caravenseraïl Développement*
Madame Delphine LAFOREST, *CCPA/CFC/APP*
Madame Corinne COURTIN-CHAUDUN, *CNED*
Madame Nicole MARTY, *Bassin Formation COBAS/APP Arcachon*
Madame Isabelle LEMONIER, *CFA/APP Montbelliard*
Monsieur Bruno BATAILLE, *Greta Nord Alsace/APP Saverne*
Madame Fabienne BILLON, *Médiation Conseils/APP Paris 20*
Madame Catherine BUGADA, *INFA Franche Comté*
Monsieur Frédéric TERRIEN, *Région Alsace*
Monsieur Emmanuel SAUNOIS, *Association Intercommunale des Blagis*
Madame Marie-Anne CORBIN, *Média-Formation Rouen*
Madame Anne JAY, *Bibliothèque Publique d'Information*
Madame Véronique VAN CAUTEREN, *AIB*
Madame Mireille HENRY, *PSP-ACTES/APP Nice*
Madame Fanny DOERR, *APP/GIPFI Strasbourg*
Madame Catherine STRUB, *GIPFI Strasbourg*
Madame Sabine KANOUTE, *ASTROLABE Formation/APP Villemomble*
Madame Nadine DUMANS, *ADAF/APP Clichy*
Monsieur Franck CHARRON, *Greta /APP la Défense*
Monsieur Michel TETART, *APapp*
Monsieur Maurice MONOKY, *APapp*
Madame Julie BONNAFOUX, *APapp*
Monsieur André MOISAN, *CNAM*